

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 3 juin 2014, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Viateur Meunier, pour le lot 1 654 197 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé aux 1125-1127, rue du Pont, en zone commerciale C-11, qui a pour nature et effets de permettre une opération cadastrale de lotissement réduisant la superficie du terrain sur lequel est déjà construit une habitation bifamiliale à 458 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes de la zone C-11 de l'annexe B du *Règlement de Zonage* numéro 1066-05 édicte que la superficie minimale d'un lot pour une habitation bifamiliale est de 540 mètres carrés, ce qui constitue une dérogation de 82 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le vingt-neuf avril deux mille quatorze (29 avril 2014).

La greffière adjointe,



Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 14-21